



SOCIÉTÉ DES SOURDS DU VALAIS

Gehörlosenverein Wallis

Fondée en 1939

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Vous désirez devenir membre de la Société des Sourds du Valais. Venez vous présenter lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu le dernier samedi de novembre.

En tant que membre, vous devez vous acquitter de la cotisation annuelle selon le tableau ci-contre.

Les statuts de la SSV se trouvent sur le site internet de la société (<http://www.ssvalais.com/statuts/>). Prière de vous y référer. Nous vous en remercions d'avance.

Afin d'avoir toutes les données nécessaires vous concernant, nous vous prions de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous et de le retourner à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, nos salutations les meilleures.

Montant des cotisations

Membre moins de 18 ans	Gratuit
Etudiant	Gratuit
Apprenti dès 18 ans	Fr. 55.-
Membre	Fr. 70.-
Couple	Fr. 100.-
Aîné	Fr. 45.-
Couple aîné	Fr. 70.-
Membre entendant	Fr. 70.-

Vous devez verser le montant dû dans un délai de 30 jours dès la date de la facture. Toute réclamation concernant votre cotisation doit nous parvenir par écrit dans les 14 jours.

A bien noter : Un supplément de **Fr. 5.-** sera ajouté pour chaque rappel si la cotisation n'a pas été payée dans les délais.

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA :

Localité :

E-mail :

Natel :

Fax :

Date de naissance : Jour : Mois : Année :

Date et signature (signature du représentant légal pour les mineurs) :

Envoyer à :

Société des Sourds du Valais
Rue de la Blancherie 61
1950 Sion